Déclaration commune

La participation des communautés locales est cruciale pour la conservation du milieu marin

Bruxelles, Stockholm, le 26 janvier 2021

Sommaire - Dans cette position commune à l'occasion de la 34ème session du Comité des Pêches de la FAO et au regard du point 11.1 « Mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture », SSNC et CAPE soulignent que la participation locale à la conservation est cruciale pour la biodiversité, et suggèrent quatre points pour améliorer l'implication des peuples autochtones et des communautés locales (*ang. IPLCs*) dans la conservation du milieu marin.

Nous nous félicitons de l'effort d'intégration de la biodiversité dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau des espèces et des écosystèmes en ce qui concerne les institutions et les conventions pertinentes, telles que la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), ainsi que des implications potentielles de ces processus pour la pêche et l'aquaculture.

En mai 2019, l'évaluation mondiale de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique des Nations unies sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a été publiée. Cette évaluation s'articule autour des principaux accords internationaux tels que la CDB des Nations unies, l'accord de Paris de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'Agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et ses objectifs de développement durable (ODD).

Le rapport se distingue par l'attention systématique qu'il porte, dans tous les chapitres et à toutes les échelles, aux savoirs autochtones et locaux et aux questions concernant les peuples autochtones et les communautés locales.

En outre, on estime que près d'un quart de la surface de la Terre et de vastes zones océaniques sont gérées par des IPLCs, et ces zones abritent une grande

partie de la biodiversité de la Terre, et servent au stockage du carbone. **La participation locale à la conservation est donc essentielle pour améliorer les résultats en matière de biodiversité**. L'incapacité de la CDB et des législations nationales à reconnaître le rôle des IPLCs dans la protection et l'utilisation durable de la biodiversité a donc été une grande occasion manquée.

Le rapport IPBES indique en outre que "*les contributions positives des peuples autochtones et des communautés locales à la durabilité peuvent être facilitées par la reconnaissance nationale des droits fonciers, d'accès et de ressources conformément à la législation nationale, l'application du consentement libre, préalable et éclairé, et une meilleure collaboration, un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation et des accords de cogestion avec les communautés locales*".

L'évaluation encourage également les pays à mettre en œuvre les Directives volontaires de la FAO pour une pêche artisanale durable (DV-PAD) car cet instrument intègre à la fois les principes de l'environnement, du climat, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'équité.

Nous voudrions donc souligner quelques points à considérer :

- Soutenir les États membres dans la **mise en œuvre complète et efficace des DV-PAD.** Cet instrument offre des orientations utiles pour la conservation qui s'appuie sur les droits humains, et devrait donc faire partie de la solution pour atteindre les objectifs environnementaux, climatiques et sociaux.
- Aider les États membres et les organisations à **identifier les zones marines/côtières déjà gérées et protégées** par les peuples autochtones et les communautés locales (telles que les zones marines gérées localement, *ang. LMMAs*), et veiller à ce que ces zones soient **officiellement reconnues** dans les mécanismes de suivi, d'évaluation et de rapport. En outre, il convient de soutenir les initiatives propres des IPLC pour la création de nouvelles LMMAs.
- Soutenir les États membres pour assurer un **transfert de technologie approprié** qui peut aider les actions collectives et les systèmes d'information et de surveillance communautaires.
- Soutenir les États membres dans le renforcement des capacités en vue d'une plus grande cohérence des politiques et d'une meilleure collaboration au niveau national et à celui des États.

Bruxelles et Stockholm, le 26 janvier 2021

Pour plus d'information:

Swedish Society for Natural Conservation

Sara Froklin sara.frocklin@naturskyddsforeningen.se

https://www.naturskyddsforeningen.se/en/about-us

CAPE

secretariat@cffacape.org

https://www.capecffa.org/